

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) se fait directement en mairie.

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Qui peut conclure un PACS ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays) ;
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions) ;
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés ;
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux.

Où faire la démarche ?

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser :

- soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Le dossier doit être composé des pièces justificatives suivantes :

- la déclaration conjointe de conclusion d'un PACS ;
- un original de la convention signée par les deux partenaires ;
- l'attestation sur l'honneur de résidence commune sur le territoire de Bois-le-Roi ;
- l'attestation sur l'honneur d'aucun lien de parenté entre les deux partenaires ;

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- les extraits avec filiation des actes de naissance des futurs partenaires (de moins de 3 mois, si la naissance a eu lieu en France, de moins de 6 mois si l'acte est délivré dans un consulat).

Infos pratiques

Si vous envisagez de conclure un PACS, contactez directement le Service Population et Solidarités de la mairie.

Document(s)

[Convention-type de PACS](#)

[Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

Contact

Service Population et Solidarités

Tél. 01 60 59 18 00